CONSEIL D'ADMISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2016 à BLAYE

<u>Présents</u>: Mmes Christiane CAHUZAC, Christiane COIGNET, Mrs: Jacques BOISNARD, Gérard CARREAU, José CERVERA, Daniel DELAUNOIS, Roland DESFORGES, Raymond GOHIER, François GRIMMEISEN, Patrick HAMART, Jean-Claude MEYRAN, Michel SALABERRY, Antoine TEXIER.

<u>Absents Excusés:</u> Sylviane ANNONIER, Mrs Philippe BIDEL, Francis CHEVALIER, Gérard CORNET, Philippe COUFFY, Roland DANO, Régis DUPERRIER, Alain JACOB, Jean-Louis MATTEI, Ahcene SACI, Jean-Jacques VEROUL.

<u>Invités</u>: Francis DUBES (Handivoile, excusé), Georges IKHLEF (CRA, présent), Cédric LEROY (CTN, coordinateur des CTS et salariés de la LVNA, excusé), Claude PEUDUPIN (CDV17, présent), Gildas TREGOUET (CTS, excusé).

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 octobre 2016
- Organisation de l'assemblée Générale du 4 février 2017..
- Compte-rendu du Conseil des Présidents de ligue des 18 et 19 novembre 2016 à la FFVoile.
- Présentation de l'enquête destinée aux clubs et bilan d'étape du groupe de réflexion : Projet 2017 2020.
- Présentation et analyse de la synthèse DEVELOPPEMENT. Sponsoring participatif
- Première étude du budget prévisionnel 2017.
- Questions diverses:
 - 1 Pour les salariés de la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine, Aurélie voudrait connaître sa situation au 1° janvier 2017, n'étant plus gérée sur la comptabilité de l'ex ligue Aquitaine. La question est la même pour les salariés picto-charentais.
 - 2 Demande du YCH, au sujet des Open 570 de la Ligue
 - 3 Demande l'affiliation de nouveaux clubs.

Il est 10h 45 quand **Raymond** commence par remercier **Gérard CARREAU** qui a pu réserver la grande salle de l'ancien tribunal de Blaye pour la tenue de notre réunion.

<u>APPROBATION DU PV DU CA DU 08 OCTOBRE 2016 :</u> Raymond demande à l'assemblée si quelqu'un a des commentaires à faire avant d'adopter le rapport de **Christiane**.

Adoption, à l'unanimité des présents soit 13 voix.

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE le 4 février 2017:

Raymond annonce qu'une AG Extraordinaire doit être tenue pour adopter le nouveau nom de la Ligue. Il nous propose de la faire en début de séance avec un vote à main levée, sauf si quelqu'un demande un vote à bulletins secrets. Le dérouler habituel d'une AG est le rapport moral, le rapport d'activité et te rapport financier. Raymond constate que les années précédentes et pour chacune des anciennes ligues il était donné davantage de temps à l'énumération des actions faites dans l'année n-1, mais qu'en 2017, nous serions forcés de faire plus « light ». Jean-Claude dit qu'en Aquitaine nous avions pour habitude d'envoyer tous les rapports des commissions en préparation de l'AG et les participants ne demandaient des explications que si nécessaire. D'où un gain de temps important consacré aux questions utiles.

Raymond demande si nous faisons des rapports séparés par anciennes ligues ou bien si nous faisons des rapports uniques par thème? Antoine penche pour la seconde solution, ainsi que le reste de l'assistance. Cette solution convient bien à Raymond qui rajoute que les élections vont déjà être chronophages. Christiane propose d'établir par avance un timing par thème qu'elle essayera de faire respecter.

Ouvre-t-on le vote pendant la discussion des différents rapports ? Jean-Claude souligne que pour ouvrir le vote il faut qu'il y ait eu présentation des candidats ou des listes en présence avec le résumé de leurs projets. Patrick propose une interruption de séance pendant le vote qui pour lui ne devrait pas être très long. Christiane COIGNET rappelle qu'il faut aussi 3 scrutateurs.

Raymond fixe à 9heures et demi pour le début de l'émargement et 10 heures pour l'ouverture de l'AGE. Si possible l'AGO à partir de 10heures 30. **Claude** évoque le quorum. **Raymond** lui répond qu'une incitation sera faite dans la convocation .Il continue en calant la pose-repas à 13heures, ce qui laisserait 2heures 30 pour la présentation des rapports et le vote, pendant le repas. Il nous demande si cette soluble nous convient.

Christiane COIGNET propose à ce moment de copier la procédure de la FFVoile : faire deux bureaux de vote avec 2 urnes avant le repas. Donc **Raymond** retient le vote de 12heures30 à 13heures. Le dépouillement se fait pendant le repas. Les résultats sont donnés à la reprise de séance à 14 heures 30.

Patrick intervient pour rappeler le vote à bulletin secret des représentants de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFVoile. A prévoir dans la convocation. Le vote des représentants sera fait à la suite de la proclamation des résultats, avant la séance du Conseil d'Administration. **Claude** demande si les candidatures des représentants doivent être faites avant ou pendant l'AG. Personne ne connait la réponse et **Raymond** propose que nous recherchions l'information.

Christiane demande si nous réquisitionnons nos deux secrétaires administratives (Annik et Aurélie) pour s'occuper des émargements et tenir les bureaux de vote. Absolument répond Raymond.

Claude signale que nous avons cinq établissements : 2 sur l'île de Ré plus trois Offices de Tourisme.

Raymond reprend le fil du timing : 15 heures réunion du CA puis retour en AG avec présentation de la nouvelle équipe dirigeante.

Penser aux VIP à inviter : Jean-Pierre CHAMPION, Le Président de la Région, Le Directeur Régional de la DRDJSCS, Le Président du CROS Aquitaine, Le PDG de la BPACA etc....

Antoine rappelle que les présidents des CDV doivent élire leur représentant en CA (au début par exemple)

Raymond veut qu'un courrier soit adressé aux CDV pour leur rappeler que leurs AG doivent être tenues avant celle de la Ligue c'est-à-dire avant le 4 février 2017.

Puis il revient sur l'organisation des bureaux de vote et souhaite adjoindre deux élus à chacune de nos secrétaires.

Pour le lieu, **Michel** a une opportunité sur la salle des fêtes de **Carbon-Blanc**: 300 places assises, estrade, possibilité de restauration, pas de salle isolée, le tout pour 400 €. Pas de sono, mais Gérard propose celle de **Guy Dupuy** de son club. Voir pour un écran et un rétroprojecteur pour le rapport financier. **Raymond** demande à Michel de trouver un lieu pour la réunion du CA qui se tiendra en fin d'AG. **Christiane** propose d'aller visiter avec **Aurélie**. De même elle souhaite que la recherche d'un lieu pour l'AG continue et **José et Patrick** ont peut-être d'autres pistes, surtout gratuites.

Raymond conclu le chapitre en disant non aux réservations à des tarifs exorbitants et de prendre le temps.

Georges en profite pour voir où pourra se dérouler le colloque des arbitres (80 environs). **José** lui répond que l'amphi du CROS de Talence peut l'accueillir. Il voudrait fixer la date au 28 janvier, mais certains d'entre nous lui répondent « attention aux AG des Clubs et des CDV! ». La date du 21 ne peut pas être retenue, puisque c'est le colloque national des arbitres à Bagnolet. **Raymond** préfère donner le choix de la date aux CDV.

Pour revenir sur le colloque des arbitres, quelqu'un pose la question de la pris en charge de la participation des arbitres régionaux à la réunion de Bagnolet. La FFVoile n'assure pas de défraiements, voir avec les ligues. **Raymond** est contre une double dépense (colloque national et colloque régional). Donc les arbitres régionaux seront tenus informés lors du colloque régional. **Georges** pose ensuite la question de la distribution des livrets RCV. Oui la ligue les offrira aux arbitres.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES LIGUES DES 18 et 19 NOVEMBRE à

Paris par Raymond:

Plusieurs points ont été abordés, et parmi les plus importants :

<u>la possession du certificat médical</u>. Il va nous falloir faire une information aux clubs via les CDV parce que la procédure n'est pas encore écrite et toujours en discussion.

Actuellement le certificat médical serait valable pour 2 ans, sauf qu'au bout d'un an le licencié devra répondre à un questionnaire médical qui est pour l'instant sujet à questionnement. **Jean-Claude** remarque que ceux ne sont pas les licenciés annuels qui posent problème mais les licenciés temporaires et les PVR. **Patrick** cite Jean-Pierre CHAMPION qui a dit « il ne faut pas changer nos habitudes pour l'instant ».

Le compte-rendu sera moins exhaustif parce que le magnétophone n'enregistre plus.

Au 1° janvier, nous aurions trois types de licences : Compétition, pratiquants et dirigeants. **Patrick** propose de mettre les licences « compétition » sous contrôle médical. **Antoine** remarque que là c'est bien la responsabilité des clubs qui est engagée.

Après une rapide discussion, nous décidons de faire une question écrite à l'AG de la FFVoile sur la nécessité des certificats médicaux sur les PVR. C'est José qui est chargé de rédiger le texte de la question. Voir aussi en plus des autres ligues comment réagit l'Union Nationale des clubs sportifs et universitaires.

<u>La formation des CQP AMV :Gestions des dossiers :</u> Dans le temps c'était les ligues qui contrôlait les dossiers avant de les faire passer devant un Jury, moyennant le versement par les candidats d'une somme de 27€. Puis la FFVoile a récupéré ce contrôle de dossiers pour regrouper les jurys, reprenant à son compte les 27€ par dossier. Or les ligues continuent néanmoins le contrôle de ces dits dossiers avant envoi à la FFVoile. **Jacques CATHELINEAU** propose de verser 13€ aux ligues qui contrôlent efficacement les dossiers et 14€ pour la FFVoile. Et la FFVoile garderait les 27^e pour les ligues qui n'envoient pas les dossiers complets.

<u>Réforme des BPJEPS</u>: 2 nouveaux brevets d'état : le brevet d'état monovalent de Voile Légère et le brevet d'état Croisière.

<u>Bilan d'activité fait par Claude</u>: Sur le plan national le FFVoile enregistre une chute de 4% des PVR, (-2,1% pour la Nouvelle Aquitaine). Sur les licences jeunes : FFVoile -5,75%, NA -8,76%. Sur les adultes FFVoile -1,5%, NA -2,9%. Voir fichier de **Claude** en annexe.

Raymond pose la question «Que faire pour que le nombre de licenciés recommence à augmenter ? La réflexion est ouverte».

Puis le Président nous invite à faire la pose buffet (12h30 – 14h)

Après un bon repas et des remerciements mérités au couple CARREAU (Gérard et Chantal) qui nous recevait, nous passons à la

PRESENTATION DE L'ENQUÊTE (Questionnaire aux clubs) rédigée par Cédric LEROY et l'ETR de la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine. Nous ne faisons pas de bilan en raison de l'absence de Cédric. Raymond pense que nous ne pouvons pas valider ce questionnaire en l'état. De toutes façons pour lui 2017 est une année de transition, et un tel chantier ne pourra être mis en action qu'en 2018.

Pour 2017 les subventions des 3 anciennes ligues sont « agrafées » et maintenues avec un supplément si le dossier convient (Information officielle) et est remis pour le 15 décembre pour le Conseil Régional et au mois de mars pour le CNDS. **Claude** pense que le taux de retour du questionnaire sera nul à cette période de l'année : les clubs sont en fermeture hivernale.

Le CA veut être partie prenante sur ce document c'est pourquoi, le questionnaire sera envoyé dans les clubs après correction de l'introduction par Raymond. Il devra être signé conjointement par le président du club et son Directeur ou Chef de base, avant d'être retourné à la Ligue au nom du Conseil d'Administration.

Raymond profite de cette occasion pour dire qu'il va falloir relancer le dialogue entre le Conseil d'Administration et les cadres avant d'en arriver au conflit. Patrick tient à rajouter que les entraîneurs aquitains, n'ont jamais été consultés sur l'élaboration et la rédaction du document.

PROJET DE DEVELOPPEMENT présenté par José : Ce dernier commence à nous synthétiser le dossier qui est en annexe

Jacques intervient pour dire qu'à son avis, il faut séparer le Développement et la Communication et qu'**Aurélie** a été embauchée pour s'occuper de la Communication et la prospection des sponsors. **José** lui répond que la Lique (le CA) a aussi un rôle à jouer auprès des start-up.

Raymond revient sur l'action d'Aurélie et constate qu'elle sera réellement opérationnelle à la mijanvier 2017. Claude demande à ce que l'inventaire des charges administratives d'Annik et Aurélie soit fait.

Antoine ne trouve rien d'attractif dans le document de **José** pour faire venir des gens à la Voile. **José** précise que le rôle de la Ligue est d'accompagner les clubs. **Antoine** ajoute que les relais de la Ligue sont les CDV. S'ensuit une discussion d'où ressort la question « Qui fait quoi, vu la grandeur du territoire? ». Gérard (CDV33) et Antoine (CDV79) souhaiteraient travailler avec davantage de concertation avec la Ligue., et qu'il y ait davantage de visites de la Ligue dans les clubs.

Christiane COIGNET voudrait entrer davantage dans les actions décrites dans le programme de **José**, mais nous n'en avons pas le temps.

La grande question est reposée « Quels sont les rôles des Clubs et des CDV dans l'arrêt de la baisse des licences des pratiquants et même pour une reprise de croissance ? Quelles actions peuvent répondre à ce but essentiel ?»

<u>Sponso+</u>: C'est du sponsoring participatif par une remise au licencié sur l'achat de sa licence ou bien par le don de cette remise au club du licencié. **José** va monter un sondage sur Doodle, et il nous transmettra la documentation pour discussion au prochain CA.

<u>BUDGET PREVISIONNEL 2017 par François</u>: Tout d'abord il nous parle de l'écriture du Règlement Financier de la Ligue. Il va nous transmettre le document pour validation au prochain CA.

<u>Bilan provisoire 2016 au 31/10.</u> Il y aurait un déficit de 4 274€ dû aux heures supplémentaires des entraîneurs missionnés par la FFVoile (environ 13 000€). Ces missions ne sont pas prises en charge par la FFVoile. Faire remonter à la FFVoile que cela met la Ligue en négatif sur son bilan.

François, Daniel, Roland et Patrick se donnent rendez-vous le 6 décembre prochain, à 10 heures 30, à La Rochelle, pour préparer le budget prévisionnel 2017.

Christiane profite d'un petit silence pour demander le nom du Commissaire aux comptes de la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine, qui n'a pas été validé jusque-là. On lui annonce Monsieur **Pierre LEFEVRE**. Elle demande la validation de cette décision.

Le vote se fait à main levée. Unanimité sur le nom de Monsieur Pierre LEFEVRE en tant que Commissaire aux Comptes de la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine.

QUESTIONS DIVERSES:

<u>Demande du YCH de gestions des Open 570 de la Ligue :</u> Raymond explique que le Yacht Club d'Hendaye souhaite récupérer le deux Open de la Ligue qui sont à Arcachon, parce qu'il en aurait l'usage avec les 3 lycées qui sont partenaires du club. Patrick est pour cette demande, mais assortie d'une convention annuelle bien ficelée, avec constitution d'équipages pour aller sur les grandes épreuves et sur le Championnat Espoirs Glisse. Tous les équipiers devront être licenciés FFVoile en plus de l'UNSS. Un état des lieux sera fait chaque année à la signature de la convention. Christiane propose le modèle de la convention entre l'ex ligue Aquitaine et le CVA.

La demande est adoptée à l'unanimité.

<u>Situation des Salariés de la Ligue</u> . Les contrats sont à remettre à jour. **Patrick** se renseigne auprès de l'URSSAF de Bordeaux pour les versements aux caisses de retraite

Prochaine réunion le samedi 28 janvier 2017, pour le CA sur les mêmes horaires.

Raymond clôture la séance. Il est 17h30.

Christiane CAHUZAC Secrétaire Générale de la LIGUE de Voile Nouvelle Aquitaine